

**LANGUES FACULTATIVES PROPOSÉES À L'APPRENTIS-
SAGE EN FINLANDE CENTRALE : ÉTAT ACTUEL ET PERS-
PECTIVES**

Heidi Aho
Kandidaatintutkielma
Romaaninen filologia
Kieli- ja viestintätieteiden
laitos
Jyväskylän yliopisto
Kevät 2024

JYVÄSKYLÄN YLIOPISTO

Tiedekunta Humanistis-yhteiskuntatieteellinen	Laitos Kieli- ja viestintätieteiden laitos
Tekijä Heidi Aho	
Työn nimi Langues facultatives proposées à l'apprentissage en Finlande centrale : état actuel et perspectives.	
Oppiaine Romaaninen filologia	Työn laji Kandidaatintutkielma
Aika 04/2024	Sivumäärä 22+ liitteet
<p>Toteutimme kyselytutkimuksen valinnaisista A2-kielistä Keski-Suomen kunnille marras-joulukuun 2023 aikana. Tutkimuksemme tavoitteena oli kyselyn avulla selvittää, minkälainen tilanne ja tulevaisuus Keski-Suomen kunnissa on ala-asteella aloitettavan valinnaisen A2-kielten opiskelun suhteen. Tarkoituksemme oli selvittää, tarjoavatko Keski-Suomen kunnat ylipäättään mahdollisuutta valita ja opiskella A2-kieltä, mitä kieliä on mahdollista valita, ja kuinka suuri ryhmän on oltava, jotta se toteutuisi. Tutkimuskysymyksemme on: ovatko nuoret tasa-arvoisessa asemassa valinnaisten A2-kielten opiskelun ja kielivalikoiman suhteen Keski-Suomen kunnissa? Olettamuksemme ennen tutkimusta oli, että valinnaisten A2-kielten opiskelu ei ole jokaisessa kunnassa mahdollista ja sitä kautta eri puolella Keski-Suomea asuvat lapset ja nuoret eivät ole keskenään tasavertaisessa asemassa. Tutkimuksemme paljasti, että olettamuksemme osui oikeaan, sillä kyselyyn vastanneista 14 kunnasta ainoastaan 4 kuntaa vastasi tarjoavansa tällä hetkellä mahdollisuuden opiskella valinnaista A2-kieltä.</p> <p>Kyselyyn vastanneista kunnista suurin osa on alle 10 000 asukkaan kuntia. Ainoastaan neljässä kyselyyn vastanneista kunnista asukasluku ylitti 10 000 asukasta. Kyselyn avoimissa kysymyksissä ilmeni, että suurimmalla osalla kuntia ei ole taloudellisesti varaa tarjota A2-kieliä, ja osa ehdotti, että rahoituksen tulisi järjestyä valtion kautta. Näissä kunnissa ei vastauksien perusteella ole ollut päteviä opettajia saatavilla, ja mahdollinen opettajan hyödyntäminen joko yhteisesti tai etäopetuksen kautta pienten kuntien välillä saattaisi heidän mukaansa parantaa valinnaisten A2-kielten opiskelun nykytilannetta. Kunnat nostivat esille myös oppilasmäärät, joiden ennustetaan tulevaisuudessa vähenevän entisestään sekä syntyvyyden laskun että maalta kaupunkiin tapahtuvan muuttoliikkeen vuoksi. Osa vastanneista mainitsi lisäksi, ettei valinnaisten A2-kielten opiskeluun ole ollut kysyntää.</p> <p>Perusopetussuunnitelman (POPS) vieraita kieliä koskevan kielikasvatusosion ja Euroopan unionin monikielisyyttä koskevien ohjeistuksien mukaan kieltenopiskelun tulisi olla mahdollista kaikille, kaikkialla ja mahdollisimman monipuolisesti. Ottaen huomioon, että kymmenen kyselyymme vastanneista kunnista ei tarjoa mahdollisuutta opiskella muita kuin perusopetussuunnitelman (POPS) pakollisia kieliä, voidaan kysyä, toteutuvatko keskisuomalaisten lasten ja nuorten oikeudet opiskella valinnaisia kieliä tavalla, jotka on kirjattu sekä perusopetussuunnitelmaan että Euroopan unionin monikielisyyttä koskeviin ohjeistuksiin.</p>	
Asiasanat A2-kieli, valinnaiset kielet, kielet, perusopetus, kieltenopiskelu, langues facultatives	
Säilytyspaikka Jyväskylän yliopisto	
Muita tietoja	

FIGURES

Figure 1 Les choix de langues A2 en Finlande Centrale 2000-2019	5
Figure 2 Les choix de langues A2 en Finlande 2000-2019	6
Figure 3 Les possibilités d'étudier des langues A2	14
Figure 4 L'éventail de langues A2 proposées	15
Figure 5 Le nombre minimum de participants pour un groupe.....	16

TABLEAUX

Tableau 1 Les raisons sur l'état actuel et les propositions	17
---	----

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	CONTEXTE	3
	2.1 L'enseignement des langues en Finlande, une perspective historique	3
	2.2 L'enseignement des langues A2, les statistiques pour la Finlande centrale	4
3	CADRE THÉORIQUE.....	8
	3.1 Le système éducatif finlandais	8
	3.2 Les langues dans le programme d'enseignement pour l'école primaire et le premier cycle du secondaire.....	9
	3.3 L'importance du multilinguisme selon l'Union européenne	9
4	CORPUS ET METHODE D'ANALYSE.....	11
	4.1 L'enquête	11
	4.2 Le questionnaire	12
5	ANALYSE ET RESULTATS	13
	5.1 Le corpus	13
	5.2 Les possibilités d'étudier des langues A2.....	13
	5.3 Éventail de langues	14
	5.4 La taille du groupe.....	15
	5.5 Explications et perspectives.....	17
6	CONCLUSION	19
	BIBLIOGRAPHIE.....	21

ANNEXES

1 INTRODUCTION

En tant que future enseignante de langues étrangères, la situation des langues facultatives à l'école primaire (langues A2) nous intéresse particulièrement. Les statistiques montrent qu'en Finlande, bien que le multilinguisme soit valorisé dans les textes officiels, les enfants et les jeunes étudient de moins en moins des langues facultatives (autrement dit les langues autres que les langues obligatoires A1 et B1 qui sont souvent l'anglais A1 et le suédois B1) (voir Figure 2.). Selon Kangasvieri (2022 : 15), depuis plusieurs d'années, a été mis en évidence dans les débats politiques sur l'enseignement une diminution de l'apprentissage des langues facultatives par les élèves.

Le ministère de l'Éducation et de la culture a lancé en 2017 un projet d'enquête sur l'état et les besoins de développement de la réserve linguistique en Finlande. Ritva Pyykkö (2017), qui a rédigé le rapport sur ce projet, a trouvé que les besoins en compétences linguistiques étaient variés mais que l'apprentissage des langues était moins diversifié qu'avant. La majorité des élèves n'apprennent que l'anglais comme langue étrangère en plus des langues nationales : le finnois et le suédois. Pour que les langues étudiées soient plus diversifiées, deux solutions ont été proposées : l'apprentissage des langues devrait commencer déjà en classe 1 et la première langue étrangère (A1) devrait être autre que l'anglais. La première solution a été mise en place le 20 septembre 2018 quand le gouvernement a décidé de modifier le règlement sur l'enseignement de base et le programme d'enseignement en augmentant le nombre d'heures d'enseignement des langues A1. Ce règlement a été mis en œuvre dans toutes les écoles primaires au printemps 2020 : tous les élèves de première classe ont commencé les études de langue A1 avec une demi-heure hebdomadaire annuelle (Opetushallitus). La seconde solution est mise en place dans certaines écoles, il est possible de choisir comme langue A1 à la place de l'anglais, le suédois, l'allemand, le français, le russe, l'espagnol ou même le chinois (SUKOL), mais cela n'est pas possible partout en Finlande. L'anglais occupe donc toujours la position de la première langue étrangère la plus étudiée (YLE 2022). Donc aujourd'hui, c'est essentiellement sur les langues facultatives que repose la variété des langues étrangères étudiées en Finlande. C'est pourquoi dans cette étude nous nous concentrons sur les langues facultatives A2. La diversité des compétences linguistiques de toutes les personnes vivant en Finlande (le stock

linguistique national) repose en partie sur les langues B2. Si l'on veut une société multilingue, il faudrait pouvoir proposer au plus grand nombre d'élèves la possibilité d'étudier des langues variées.

Notre question de recherche est : les élèves sont-ils égaux en ce qui concerne leur accès à l'étude de langues facultatives diverses quelle que soit leur localisation géographique ? Nous allons mettre en œuvre notre recherche en utilisant un questionnaire Webropol. Notre but sera savoir s'il est possible de choisir et d'étudier des langues A2, quel est l'éventail de langues proposées dans les communes en Finlande centrale, quel est le nombre minimum de participants requis dans les groupes, quelles sont les raisons pour lesquelles certaines communes n'offrent pas de langues facultatives et les propositions pour améliorer la situation s'il n'y pas de la possibilité d'étudier des langues A2.

Pour mener notre étude, nous définirons d'abord le contexte : la perspective historique de la politique nationale d'enseignement de langues et l'état statistique de l'enseignement des langues A2 aujourd'hui. Ensuite nous préciserons le cadre théorique en présentant le système éducatif finlandais, le programme d'enseignement pédagogique pour l'école primaire et le premier cycle de secondaire (POPS) et les points de vue de l'Union Européenne (UE) en ce qui concerne le multilinguisme et l'apprentissage des langues. Après, on présentera notre recherche et justifiera l'utilisation de l'enquête comme méthode et le questionnaire. Puis on fera l'analyse en mettant en avant le corpus, les résultats et l'analyse de résultats. Finalement la conclusion nous permettra de mettre en avant les enseignements de cette étude sans oublier de mentionner comment ce sujet pourrait être approfondi par la suite.

2 CONTEXTE

On s'intéressera ici à l'histoire de l'enseignement des langues étrangères, notamment des langues facultatives, en Finlande. Il est essentiel de comprendre que les décisions politiques de l'État et des communes ont un impact significatif sur l'apprentissage des langues. Il faut donc se familiariser avec les décisions qui concernent la politique en matière d'éducation pour comprendre leurs effets sur l'étude des langues A2. On se concentrera d'abord sur une perspective historique de la politique nationale d'enseignement des langues avant d'observer des statistiques qui concernent l'enseignement des langues A2.

2.1 L'enseignement des langues en Finlande, une perspective historique

La Finlande est officiellement un pays bilingue où les langues officielles sont le finnois et le suédois. L'article 17 de la Constitution garantit à ces langues le statut de langue nationale (Pyykkö 2017 : 17). Chaque élève doit étudier la langue officielle qui n'est pas sa langue maternelle (langue B1). Selon la langue maternelle, la langue B1 est soit le suédois pour les finnophones ou le finnois pour les suédophones.¹

La langue A1 est la première langue étrangère obligatoire dont l'étude commence en première classe à l'âge de 7 ans. Jusqu'à l'année 2020 la première langue étrangère (A1) était la plupart du temps l'anglais et les études d'anglais commençaient en troisième classe à l'âge de 9 ans. Les langues A1 et B1 sont donc les langues obligatoirement étudiées par tous.

¹ Loi sur l'enseignement de base (Finlex 1998). <https://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/1998/19980628#L4P12>

Au début des années 1990, avec la mise en place de la procédure d'adhésion de la Finlande à l'UE, le besoin de compétences linguistiques diversifiées a été évoqué. En conséquence, les autorités scolaires ont ajouté un nouveau programme de langue (A2) au programme de l'enseignement de base. On a probablement voulu répondre aux besoins et à la pression de l'internationalisation (Kangasvieri 2022 : 22). Pendant les années 1994-1998, les communes ont ainsi été obligées d'offrir non seulement les langues A1 et B1 mais aussi des langues A2. La Finlande est devenue un membre de l'UE en 1995 et à la fin de 1990, l'étude des langues étrangères comme le français est devenue très populaire. Mais depuis la nouvelle loi sur l'enseignement de base depuis 01/01/1999, les communes ne sont plus obligées d'offrir des possibilités d'étudier les langues facultatives A2. Kangasvieri (2022 : 22) mentionne que le véritable âge d'or de la langue A2 n'a donc duré qu'environ quatre ans.

Depuis 2020, on commence les études de la langue A1 en classe 1 au printemps et ce n'est pas nécessairement l'anglais (Kangasvieri 2022 : 21) : il est possible de choisir une autre langue, par exemple le français, si on habite dans une commune qui offre cette possibilité. Les études d'une langue A2 commencent généralement à l'école primaire en troisième, quatrième ou cinquième classe (donc à l'âge de 9, 10 ou 11 ans)².

Nous voudrions faire remarquer ici que les élèves finlandais ne sont pas sur un pied d'égalité en ce qui concerne les possibilités de choisir aussi bien leur langue A1 que leurs langues A2 car cela dépend complètement de la commune où ils habitent. Voyons maintenant quelle est la situation des langues A2 en Finlande centrale.

2.2 L'enseignement des langues A2, les statistiques pour la Finlande centrale

En regardant les statistiques du ministère de l'éducation (Opetushallitus 2024) on peut voir que l'apprentissage des langues A2 en Finlande centrale a diminué radicalement. Nous avons élaboré une figure en utilisant le service statistique du ministère de l'éducation pour voir le nombre d'élèves qui ont choisi des langues A2 et les langues qu'ils ont choisies entre 2000 et 2019 (Figure 1.). En 2000, le nombre d'élèves qui ont choisi une langue A2 en Finlande centrale était de 2031 mais en 2010 on avait seulement 687 élèves. Si on compare les années 2000 et 2010 et même l'année 2019, on peut constater que le nombre d'élèves qui ont choisi des langues A2 a chuté. Ceci est à mettre en lien avec le fait que les communes ne sont plus obligées d'offrir un enseignement des

² Sur le système finlandais concernant les langues, voir : <https://www.kieliverkosto.fi/fi/tassu-tiu/huoltajalle/yleisimpia-kysymyksia-kieltenoppimisesta-ja-kielivalinnoista>

langues A2 à cause de la nouvelle loi du 01/01/1999 comme nous avons mentionné antérieurement.

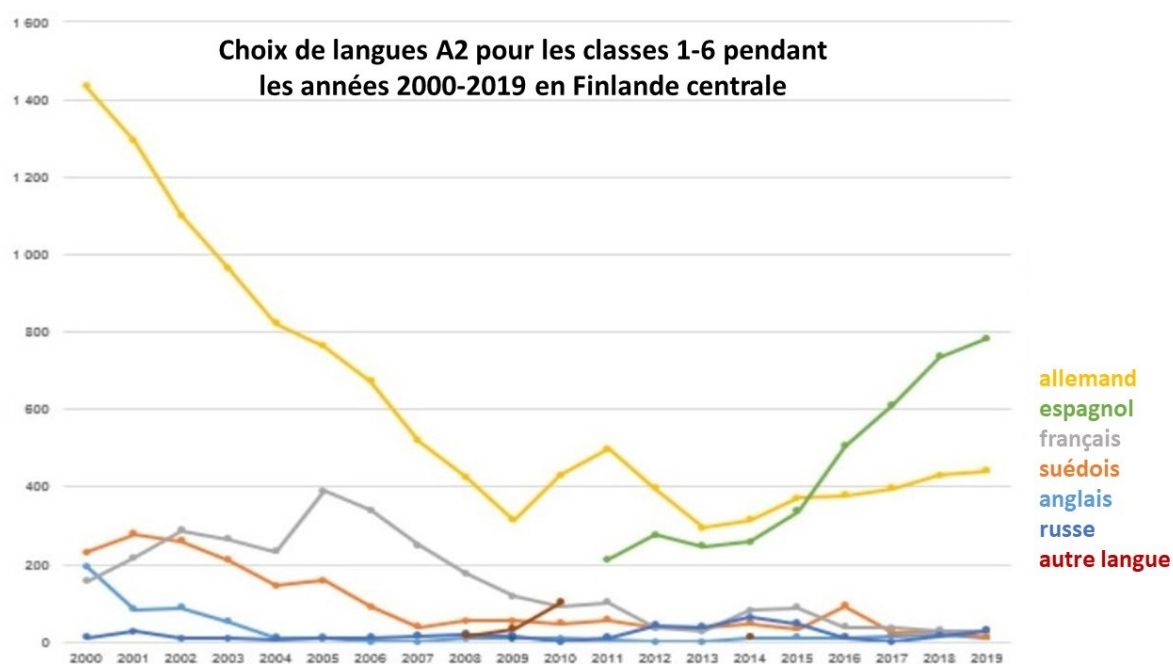


Figure 1 Les choix de langues A2 en Finlande Centrale 2000-2019

On peut voir dans la figure 1 que le nombre d'élèves étudiant l'allemand a diminué radicalement pendant les années 2000-2009 et que la baisse a commencé juste après la nouvelle loi sur l'enseignement de base depuis 01/01/1999 que nous avons mentionné avant. La seule chose positive est que depuis 2011 de nombreux élèves ont choisi d'étudier l'espagnol ; le nombre de ces élèves a dépassé en 2016 le nombre d'élèves qui ont choisi d'étudier l'allemand. Mais en même temps le nombre d'élèves qui ont choisi le français a diminué presque totalement. À titre de comparaison, voyons maintenant les statistiques en concernant l'ensemble de la Finlande.

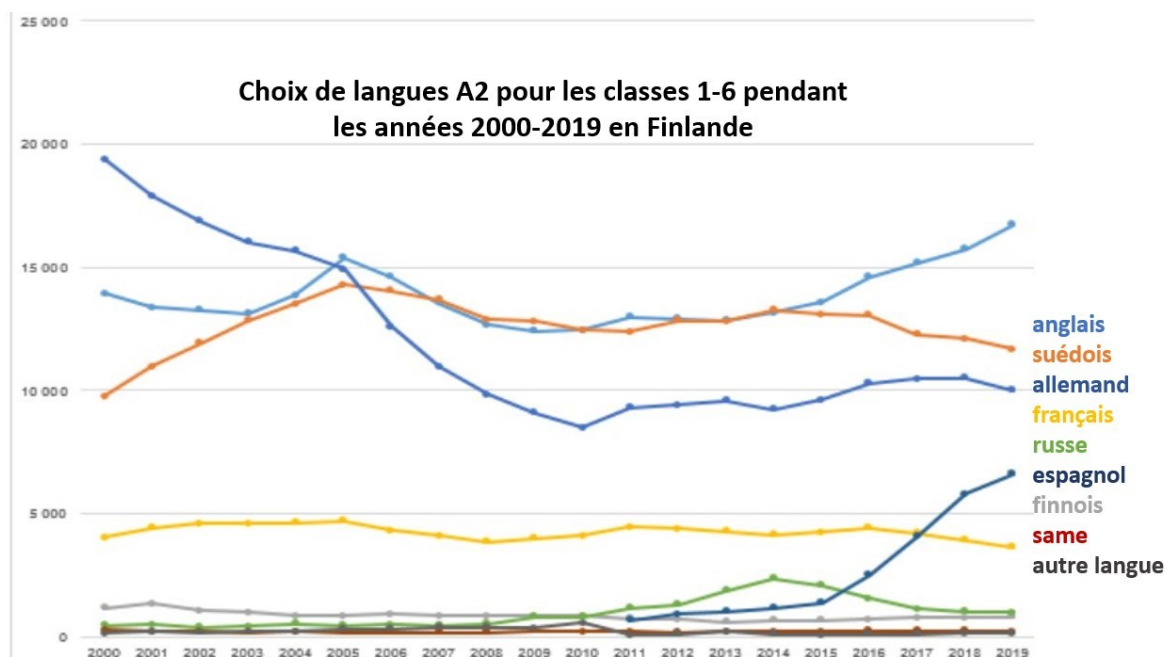


Figure 2 Les choix de langues A2 en Finlande 2000-2019

Sur la figure 2, on voit clairement la position supérieure de l'anglais, même il s'agit de langues facultatives. Il est intéressant de noter que l'anglais n'a pas le même statut en Finlande centrale parce qu'on étudie l'anglais en tout cas, souvent comme une langue A1. Le suédois occupe une position importante dans l'ensemble de la Finlande ; en Finlande centrale, le nombre d'élèves a diminué surtout entre les années 2000-2007 ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble de la Finlande. Les deux figures indiquent que le nombre d'élèves qui ont choisi l'allemand a chuté de près de la moitié entre les années 2000 et 2019 : 20 000 élèves finlandais étudiaient l'allemand en 2000 mais seulement 10 000 en 2019. Cette baisse a été plus marquée en Finlande centrale avec 1400 élèves en 2000 mais seulement un peu plus de 400 en 2019. Les deux figures montrent également la popularité de l'espagnol. Il faut remarquer qu'en Finlande centrale il semble que le français a été remplacé par l'espagnol. Dans l'ensemble de la Finlande, la popularité du français a diminué mais pas aussi radicalement qu'en Finlande centrale.

Les statistiques nous montrent que l'étude de langues A2 facultatives a diminué de manière significative aussi bien en Finlande qu'en Finlande centrale. Donc la réserve linguistique s'appauvrit. Comme cause de cette baisse d'intérêt, on a avancé l'explication selon laquelle les élèves ne veulent plus étudier parce que souvent les matières facultatives sont mises au début ou en fin de la journée. Selon une publication de Jylkkäri (2024) la réforme de la répartition des heures en 2001 a diminué la popularité des langues A2 parce que choisir une langue A2 réduit la possibilité de choisir d'autres cours facultatifs et allonge la journée scolaire. Il est donc difficile de savoir si

la baisse de l'étude des langues facultatives A2 vient des mesures d'austérité des communes ou du manque de motivation des élèves ou des deux. Les compétences linguistiques des personnes vivant en Finlande sont de moins en moins diverses ; pourtant le multilinguisme est valorisé dans les textes officiels de l'école finlandaises et de l'UE.

Faisons maintenant connaissance avec le système éducatif finlandais.

3 CADRE THÉORIQUE

3.1 Le système éducatif finlandais

En Finlande, la scolarité est obligatoire de 7 à 18 ans et l'éducation est gratuite pour tous les enfants. Selon Mannerheimin lastensuojeluliitto (2023) l'objectif de la scolarité est d'assurer que chaque enfant obtienne les connaissances de base et l'éducation nécessaire à la vie en société et de promouvoir l'égalité pour permettre à chacun de se développer conformément à ses capacités et ses besoins.

En outre l'objectif de la scolarité est également d'élever le niveau d'éducation et de compétences, de réduire les écarts d'apprentissage et d'assurer le bien-être des enfants et des jeunes. Toutes les fournitures scolaires sont gratuites, également les repas scolaires. Si la distance de l'école est de plus de 5 kilomètres, les élèves ont droit au transport scolaire gratuit organisé par la commune.

L'enseignement préélémentaire commence à l'âge de 6 ans, puis on continue avec l'école primaire et le premier cycle du secondaire ce qui dure 9 ans. Après l'enseignement fondamental, on peut choisir entre le lycée et le lycée professionnel mais en tout cas, on est obligé de continuer ses études jusqu'à l'âge de 18 ans (depuis décembre 2020³).

Ce qui nous intéresse ici est surtout le programme d'enseignement finlandais (programme pédagogique pour l'école primaire et le premier cycle du secondaire, POPS) et le point de vue de l'UE sur les objectifs d'apprentissage des langues étrangères.

³ La nouvelle loi sur la scolarité (Finlex 2020) a été promulguée en décembre 2020 et a été mise en œuvre en 2021 ; avant la scolarité n'était obligatoire que jusqu'à 16 ans.

3.2 Les langues dans le programme d'enseignement pour l'école primaire et le premier cycle du secondaire

Selon le programme pédagogique (POPS) pour l'école primaire et le premier cycle du secondaire (2014 : 196), la connaissance des langues étrangères commence à se développer dès l'enfance et continue comme apprentissage tout au long de la vie. La compétence multilingue se forme dans les situations différentes en utilisant les langues étrangères par exemple à l'école et lors des loisirs. L'enseignement des langues encourage l'utilisation de différentes langues ainsi que le développement de la multilittérature. Les élèves utilisent leurs compétences linguistiques comme support d'apprentissage dans différentes matières. Les élèves sont encouragés à lire des textes adaptés à leurs compétences linguistiques et à acquérir des connaissances en utilisant des langues diverses. L'enseignement des langues soutient le multilinguisme des élèves en les encourageant utiliser des langues différentes pendant leur temps libre. L'enseignement renforce la confiance des élèves en leurs propres capacités à apprendre les langues et les utiliser courageusement. L'enseignement des langues nécessite une coopération entre différentes matières.

En lisant cette partie du programme d'enseignement (POPS), on peut constater que la section consacrée à l'enseignement de langues étrangères contient beaucoup d'éléments liés à l'éducation, à la réflexion et à l'interaction axées sur le langage sans oublier la diversité linguistique. Les instructions sont-elles mises en œuvre dans la pratique ? Nous y réfléchissons en examinant les résultats de notre enquête. Voyons maintenant ce que dit l'UE de l'importance de l'étude des langues étrangères.

3.3 L'importance du multilinguisme selon l'Union européenne

La Finlande est devenue membre de l'UE en 1995. Chaque fois qu'un nouveau membre rejoint l'UE, sa langue devient une langue officielle⁴. L'un des principes fondateurs de l'UE est le multilinguisme. Ce principe garantit à toutes les Européennes et à tous les Européens le droit de communiquer dans leur langue maternelle et la protection de la diversité linguistique et l'amélioration de l'apprentissage des langues en Europe (*ibid.*). Selon la Commission européenne⁵ les compétences linguistiques sont essentielles pour la coopération, pour la compréhension mutuelle et pour la

⁴ Langues, L'Union Européenne. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/languages_fr

⁵ À propos de la politique du multilinguisme. (Commission Européenne). <https://education.ec.europa.eu/fr/focus-topics/improving-quality/multilingualism/about-multilingualism-policy>

mobilité des gens dans l'UE. L'apprentissage des langues est un des principes fondamentaux dans l'UE avec trois aspects considérés ; pour les citoyens, pour les sociétés et pour les entreprises. Pour les Européens, l'apprentissage des langues offre des perspectives et ouvre des possibilités professionnelles. Les sociétés en profitent au nom de la cohésion sociale, la compréhension mutuelle et de la compréhension culturelle. Enfin les compétences linguistiques et interculturelles de leurs employés permettent aux entreprises d'atteindre leurs buts et de prospérer sur les marchés mondiaux.

Le Conseil de l'Europe⁶ dont la mission est de promouvoir la démocratie et protéger les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe a rédigé en 2022 des recommandations pour les pays européens dans la publication : « l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie ». Un des buts de cette recommandation est de sensibiliser les autorités publiques et la société à l'importance du multilinguisme parce que souvent la connaissance de l'anglais est considérée suffisante. L'autre but est lié à la notion populiste selon laquelle la pratique des langues minoritaires ou des langues des migrants nuit la cohésion sociale. Imaginons que grâce au multilinguisme, nous parvenions à renforcer le dialogue, la compréhension interculturelle et l'enseignement multilingue, cela ne bénéficierait-il pas à tous ?

Touchant à tous les secteurs de l'éducation à tous les niveaux, l'éducation plurilingue et interculturelle découle de l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur d'une culture de la démocratie et en favorise la réalisation. Elle valorise la diversité culturelle, elle favorise le respect de la différence culturelle et l'ouverture aux autres croyances, conceptions du monde et pratiques, et elle vise à développer des facultés d'analyse et d'esprit critique tout en élaborant des connaissances et une compréhension critique du monde. (Conseil de l'Europe 2022 : 21).

À la lumière de ces règlements et recommandations de l'UE et du Conseil de l'Europe, il faut se poser la question ; est-ce qu'elles sont suivies et réalisées ? Autrement dit, est-ce que la diversité linguistique est soutenue en Finlande, et surtout en Finlande centrale ?

⁶ Ne pas confondre, Conseil de l'Europe. <https://www.coe.int/fr/web/about-us/do-not-get-confused>

4 CORPUS ET METHODE D'ANALYSE

Nous avons choisi la Finlande centrale comme groupe cible de la recherche, c'est-à-dire qu'on a envoyé le questionnaire aux 22 communes qui se trouvent en Finlande centrale. Pour gagner du temps, nous avons décidé de créer un questionnaire avec l'application Webropol. Ce questionnaire a été envoyé par courrier électronique au service d'état civil de la commune. De cette manière on a pu contacter plusieurs destinataires dans chaque commune au lieu de seulement une personne.

On a combiné les méthodes quantitative et qualitative dans notre recherche en utilisant des questions à choix multiples et des questions ouvertes dans notre questionnaire. Selon Alasuutari (2011 : 231), les méthodes quantitatives donnent des résultats superficiels mais fiables ; les méthodes qualitatives, elles fournissent des informations approfondies mais peu généralisables. Selon Tuomi *et al.* (2002 : 78) la combinaison de recherches qualitatives et quantitatives permet de mieux comprendre les problèmes de recherche que d'avoir seulement recours à l'une ou l'autre.

4.1 L'enquête

Nous avons donc choisi de faire une enquête pour répondre aux questions : les élèves sont-ils égaux en ce qui concerne leur accès à l'étude de langues facultatives diverses quelle que soit leur localisation géographique ? Selon Vehkalahti (2014 : 11) l'enquête est un moyen pertinent de collecter et d'examiner des informations sur divers phénomènes de la société, les actions, les opinions, les attitudes et les valeurs des gens. Tuomi *et al.* (2002 : 84) décrivent que l'idée d'une enquête est très simple ; quand on veut savoir ce que les gens pensent et pourquoi agissent-ils comme ils agissent, il est logique de le leur demander.

4.2 Le questionnaire

Nous avons préparé le questionnaire en utilisant l'application Webropol. Selon Dörnyei *et al.* (2010 : 13) La popularité des questionnaires se fonde sur le fait qu'ils sont faciles à construire, extrêmement polyvalents et capables de recueillir rapidement une grande quantité d'information sous une forme facilement traitable. Le questionnaire est un outil de mesure dont le champ d'application couvre la société et va de la recherche en sciences du comportement aux sondages d'opinion, aux enquêtes de rue, aux tests d'aptitude et aux mesures de feedback (Vehkalahti 2014 : 11).

Dans notre questionnaire toutes les questions étaient facultatives sauf la question qui concernait le nom de la commune et la question qui concernait la possibilité d'étudier des langues A2. Le questionnaire est composé de neuf questions dont cinq questions à choix multiple et quatre questions ouvertes. Vehkalahti (2014 : 20) souligne qu'il est crucial d'élaborer le questionnaire soigneusement avant de l'envoyer du fait que le succès de la recherche dépend dans une large mesure du questionnaire. Après avoir envoyé le questionnaire, il est impossible de le modifier. Voici la liste des questions que nous avons posées pour obtenir des informations sur l'apprentissage des langues A2 :

1. Choisissez dans le menu déroulant le nom de votre commune.
2. Est-il possible d'étudier des langues A2 dans votre commune ?
3. Dans quelle classe commence l'apprentissage de la langue A2 ?
4. Quelles sont les langues qu'on peut choisir ?
5. S'il y a seulement une langue à choisir, savez-vous comment cette langue a été choisie ?
6. Choisissez dans le menu déroulant le nombre minimum de participants qu'il faut pouvoir organiser un groupe.
7. S'il n'est pas possible d'étudier les langues A2 dans la commune, savez-vous pourquoi votre commune en est arrivée là ?
8. S'il n'est actuellement pas possible d'étudier les langues A2 dans votre commune, quels changements seraient nécessaires pour que l'étude des langues A2 soit possible à l'avenir ?
9. Reste-t-il quelque chose que vous aimeriez partager sur ce sujet ?

En posant ces questions, nous cherchons à connaître la situation actuelle dans les communes de la Finlande centrale en ce qui concerne les langues facultatives A2. Voyons donc maintenant ce qu'il en est.

5 ANALYSE ET RESULTATS

Selon Tuomi *et al.* (2002 : 122) le corpus décrit le phénomène étudié et le but de l'analyse est de créer une description verbale et claire du phénomène. Nous allons faire une analyse de contenu de notre corpus. L'analyse de contenu vise à organiser le matériel sous une forme concise et claire sans perdre les informations qu'il contient (*ibid.*).

5.1 Le corpus

Notre corpus est composé des réponses de 14 communes (sur 22 communes interrogées), le taux de réponse étant de presque 64 %. La majorité des communes nous ont donc communiqué des informations. Au début on verra quelles sont les possibilités d'étudier des langues A2 dans les communes de la Finlande centrale. Puis on regardera l'éventail de langues proposées dans ces communes qui offrent des langues facultatives et après on va voir quel est le nombre minimum de participants pour qu'un groupe soit réalisé. Finalement on verra pourquoi la situation est telle qu'elle est dans les communes qui n'offrent pas de langues A2, et nous passerons en revue les propositions pour améliorer la situation.

5.2 Les possibilités d'étudier des langues A2

Ce qui nous intéresse avant tout sont les possibilités d'étudier des langues facultatives A2 en Finlande centrale et c'est pourquoi on a demandé aux communes si elles offrent cette possibilité aux élèves. Il n'est plus obligatoire pour les communes d'offrir des langues facultatives et on peut voir dans la Figure 3. que 10 communes sur 14 (71%) n'offrent pas la possibilité d'étudier de langues A2. En fait en Finlande, on étudie la

langue A2 seulement dans la moitié des communes et dans certaines communes, l'offre a été complètement supprimée (Kangasvieri 2022 : 30).

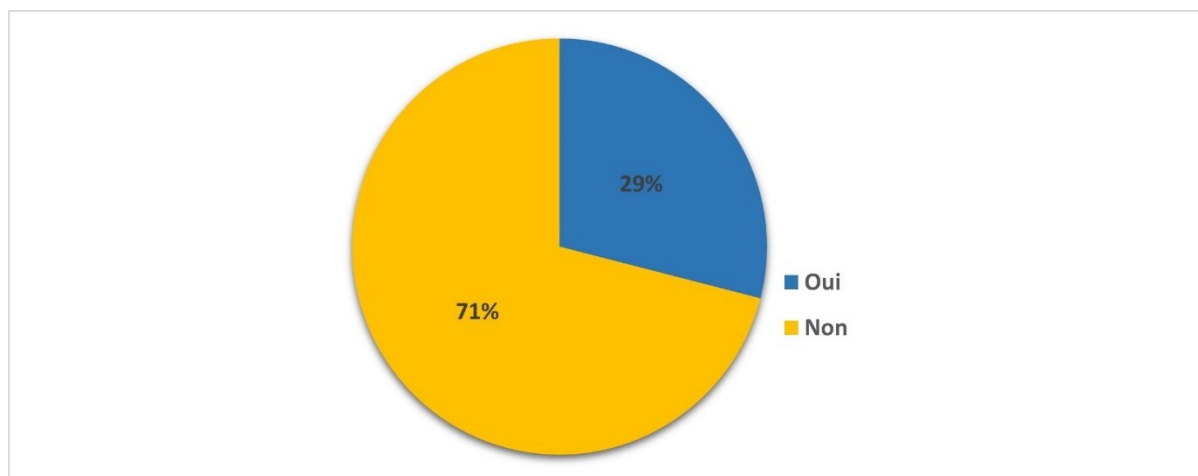


Figure 3 Les possibilités d'étudier des langues A2

La plupart des communes en Finlande centrale sont assez petites avec une population de moins de 10 000 habitants. Dans notre corpus il n'y a que quatre communes avec une population de plus de 10 000 habitants. Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le nombre d'élèves qui étudient les langues A2 a diminué considérablement en Finlande centrale pendant les années 2000 - 2019 et cela est notamment dû au fait qu'après la réforme de la loi sur l'enseignement de base en 1998, l'obligation des communes d'offrir des langues facultatives a pris fin. Selon Kangasvieri (2022 : 30) la réalité dans les écoles et les communes est probablement que la langue A2 n'est tout simplement pas proposée aux élèves puisque les communes n'ont pas obligation d'organiser l'enseignement de la langue A2 depuis longtemps. Les possibilités d'étudier les langues facultatives dépendent donc entièrement de la commune dans laquelle on vit. Voyons maintenant l'éventail des langues proposées dans les quatre communes (29 %) dans lesquelles il est possible de choisir une langue A2.

5.3 Éventail de langues

C'est curieux de remarquer qu'on a des communes dans lesquelles on a plusieurs langues A2 proposées et en même temps il y a des communes dans lesquelles on n'a aucune option. Par exemple à Jyväskylä on peut choisir l'anglais, l'espagnol, le français, l'allemand ou le russe.

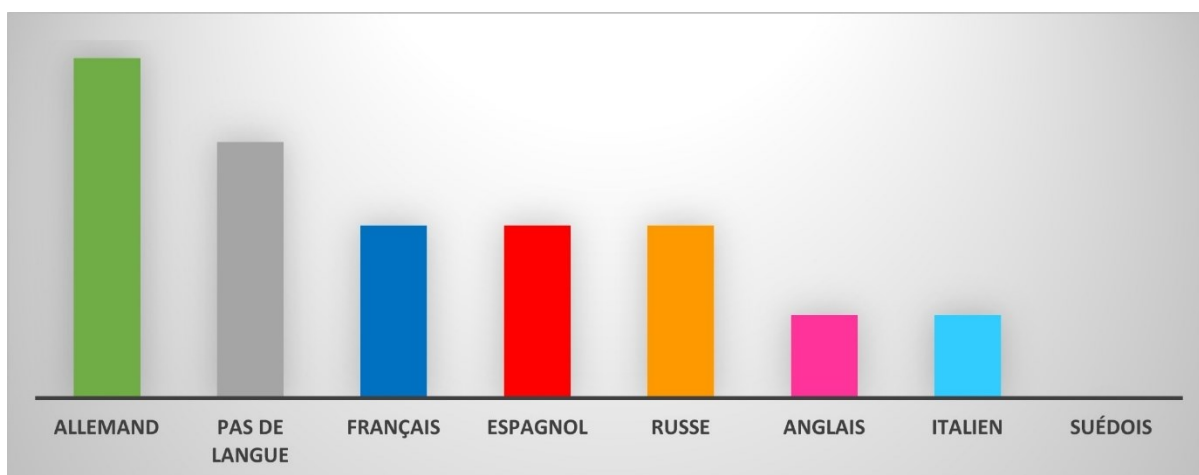


Figure 4 L'éventail de langues A2 proposées

La Figure 4. montre qu'en Finlande centrale les écoles des communes où il est possible d'étudier une langue A2 offrent le plus souvent l'allemand comme langue A2. Le français, l'espagnol et le russe partagent la deuxième place. On peut voir qu'il y a une commune où il est possible de choisir l'italien. Dans cette question il existait aussi le choix « autre langue, laquelle » et ceux qui ont choisi cette option, ont précisé qu'il n'y a aucune langue, « pas de langue » A2 à choisir. Il convient de noter ici que les réponses peuvent inclure la possibilité d'une erreur si la personne qui a répondu à l'enquête n'avait pas une connaissance précise des langues facultatives A2.

Chaque commune a le droit de décider quelles langues A2 elle propose. On a voulu savoir les raisons pour lesquelles certaines langues ont été choisies. On n'a pas reçu assez de réponses pour déduire des principes sur lesquels les communes établissent leurs décisions concernant l'éventail de langues. Il n'y a que deux réponses pertinentes dans cette question ouverte. Une des deux communes a expliqué qu'ils ont demandé aux parents ce qu'ils pensent des langues A2 et à la suite de leurs réponses on a décidé d'offrir une langue au lieu de plusieurs. L'autre commune a répondu qu'avant il y avait quatre langues à choisir : le français, le russe, l'espagnol et l'allemand mais récemment seulement l'espagnol et l'allemand ont été suffisamment choisis pour pouvoir organiser un groupe d'élèves. Voyons maintenant quel est le nombre minimum de participants requis pour qu'un groupe de langue A2 soit réalisé.

5.4 La taille du groupe

Comme nous l'avons déjà mentionné, il n'est pas évident qu'on peut choisir et étudier des langues facultatives (A2) dans chaque commune en Finlande centrale. On a reçu des réponses où les communes nous ont expliqué qu'ils manquent de soutien financier

du Gouvernement et d'enseignants qualifiés mais les communes manquent aussi d'élèves en raison de la baisse du nombre d'élèves. Ci-dessous on peut voir quel est le nombre minimum de participants requis pour qu'un groupe de langue A2 soit réalisé (Figure 5.).

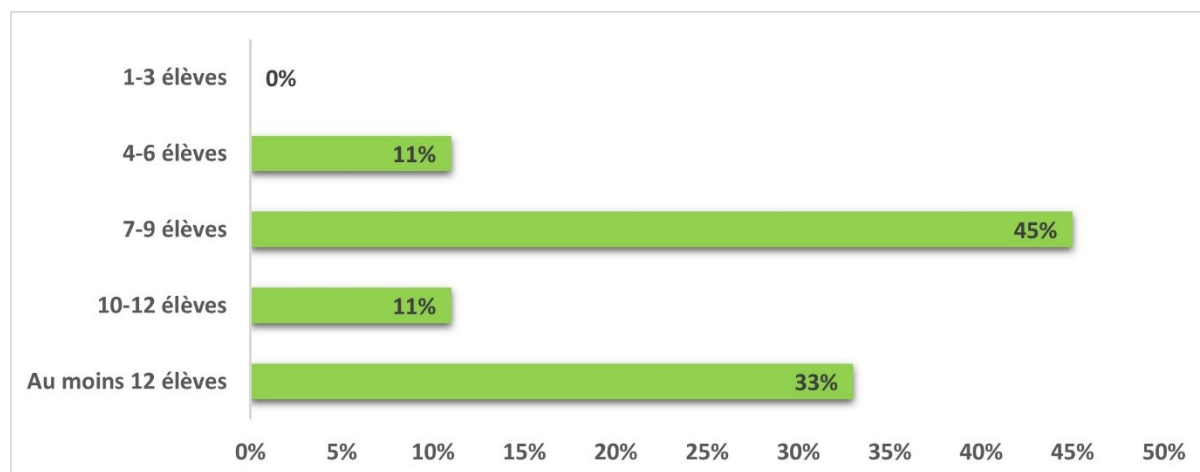


Figure 5 Le nombre minimum de participants pour un groupe

Il n'est pas possible de réaliser un groupe en langue dessous de quatre élèves. Quatre communes (45 %) exigent au moins 7 à 9 élèves pour qu'un groupe soit réalisé. Il y a une commune (11%) où on peut avoir un groupe de 4 à 6 élèves et une commune (11%) qui exige au moins 10 à 12 élèves pour un groupe. 33% des communes exigent au moins 12 élèves pour que le groupe de langue soit réalisé. Ce que l'on peut en déduire est que les circonstances dans les communes ne sont pas identiques et les élèves ne sont pas égaux en ce qui concerne les possibilités qu'un groupe de langue A2 soit organisé. On peut constater que les communes qui ont répondu qu'il faut au moins 12 élèves pour un groupe ont probablement décidé d'économiser sur les études de langues. En revanche les communes qui organisent un groupe pour 4-6 élèves ont compris que les élèves ont le droit de choisir et étudier des langues facultatives.

Kangasvieri (2022 : 26) constate que pour organiser l'enseignement des langues A2 les communes fixent un nombre minimum d'élèves pour qu'un groupe soit réalisé et pour des raisons d'austérité, la taille de groupe est souvent si élevée qu'il est impossible à atteindre. De cette façon les élèves qui ont choisi des langues différentes se retrouvent sans enseignement de langues A2. Les raisons pour lesquelles la plupart des communes n'offrent pas de langues A2 nous intéresse de même que leurs propositions pour améliorer cette situation ; on a donc élaboré deux questions ouvertes pour obtenir des informations plus détaillées.

5.5 Explications et perspectives

Dans les questions 7 et 8, on a cherché à savoir pourquoi certaines communes n'offrent pas de langues A2, et que faire pour que l'étude des langues soit possible. Nous avons effectué un résumé des réponses dans le Tableau 1.

Tableau 1 Les raisons sur l'état actuel et les propositions

<u>Les raisons</u>	<u>Les propositions</u>
<ul style="list-style-type: none">❖ Il n'y a pas d'enseignants qualifiés❖ Il y a des raisons économiques❖ Trop peu d'élèves❖ Il n'y a pas suffisamment d'élèves intéressés par les langues facultatives	<ul style="list-style-type: none">❖ Il faut ajouter des enseignants qualifiés❖ Une aide financière de l'État❖ Une augmentation du nombre d'élèves❖ Une réforme complète du programme d'enseignement❖ Une possibilité d'enseigner à distance❖ Une possibilité d'organiser l'enseignement en collaboration avec autres petites communes en Finlande centrale

À gauche il y a un résumé de la plupart des raisons pour lesquelles les communes ont décidé de ne pas offrir des langues A2. On peut les récapituler en trois : les raisons économiques, le manque d'enseignants qualifiés et le manque d'élèves motivés. Skinnari *et al.* (2018 : 8) ont trouvé dans leur étude que les communes finlandaises se trouvent dans des situations très différentes lorsqu'il s'agit d'organiser l'enseignement des langues. Le nombre d'élèves, la taille de l'école, les distances géographiques, la situation linguistique dans les communes, les ressources humaines et la situation financière des élèves varient d'une commune à l'autre (*ibid.*). Kangasvieri (2022 : 26) explique dans sa thèse qu'une des raisons du déclin de l'apprentissage des langues a été attribuée à l'affaiblissement de l'économie de communes et simplement au fait que les écoles n'ont pas les moyens d'organiser l'enseignement des langues en raison de son coût élevé. En particulier la langue A2 est la langue qui souffre de la détérioration de la situation économique dans les communes et elle est la première en liste quand on fait des économies pour l'enseignement (*ibid.*).

On peut constater que nous avons trouvé les mêmes raisons que Skinnari *et al.* (2018) et Kangasvieri (2022) pour la diminution de l'apprentissage des langues A2 dans notre étude qui concerne la Finlande centrale. Sans connaître les budgets des

communes et le montant d'argent disponible pour l'apprentissage des langues, il est impossible de tirer des conclusions précises. Évidemment on peut émettre des hypothèses quant à savoir si l'argent est la principale raison ou plutôt les attitudes à l'égard de la nécessité d'apprentissage des langues. Selon Kangasvieri (2022 : 27) les raisons du déclin de l'apprentissage des langues pourraient également être cherchées dans les attitudes générales à l'égard des langues et de leur apprentissage. Si nous parlons des langues et de leur apprentissage sur un ton positif, par exemple dans les familles et dans les médias, cela aura inévitablement un impact sur les attitudes et la mentalité des enfants et des jeunes à l'égard de l'apprentissage des langues (*ibid.*). Dans notre étude, ce qui est particulièrement positif, c'est que les communes ont voulu réfléchir des solutions pour améliorer la situation chez elles. Voyons leurs propositions.

Les propositions des communes se trouvent à droite dans le tableau ; on a demandé quels changements seraient nécessaires pour que les études de langues A2 soient possible à l'avenir. Naturellement l'aide financière de l'État est l'un des changements les plus importants de même que le fait qu'il aurait des enseignants qualifiés disponibles même pour les plus petites communes. Il y a des propositions concernant des possibilités d'enseigner à distance et de réaliser l'enseignement en collaboration avec d'autres petites communes en Finlande centrale. Il y avait aussi de la critique contre le syndicat des enseignants, OAJ, dans les réponses. La critique concerne des solutions créatives par exemple l'idée de réaliser l'enseignement des langues A2 en collaboration avec quelques communes. Bien entendu, il est nécessaire de comprendre ici que l'enseignant est un fonctionnaire et qu'il possède certaines obligations mais aussi des droits. Dans le cadre de la législation actuelle, de telles solutions créatives ne sont pas faisables ; pour comprendre cela plus en détail, il faudrait se familiariser avec la convention collective des enseignants. L'un des changements proposés est une réforme complète du programme d'enseignement.

Les réponses que nous avons obtenues confirment les observations de Skinnari *et al.* (2018 : 53) ; il existe de nombreuses raisons liées à l'économie et l'égalité pour lesquelles l'enseignement des langues A2 a été supprimé dans la plupart de communes en Finlande. En ce qui concerne les raisons économiques, on pense que l'État devrait financer entièrement les dépenses des langues facultatives A2 pour les communes. Peut-être les langues facultatives A2 pourraient être rétablies dans le programme d'enseignement de telle sorte que les communes seraient obligées de proposer des langues facultatives malgré la taille de communes et que l'État en assumerait le coût. Résumons maintenant la recherche et les conclusions qu'on peut en tirer.

6 CONCLUSION

Moins de langues facultatives sont étudiées en Finlande et en Finlande centrale aujourd'hui qu'au cours des dernières décennies (Figure 1. et 2.). L'apprentissage des langues A2 n'est possible qu'environ dans la moitié des communes finlandaises. Cela place les élèves dans une situation d'inégalité scolaire : l'étude de la langue A2 dépend entièrement du lieu de résidence d'élève et c'est le plus souvent le choix des parents (Kangasvieri 2022 : 108). Selon le rapport du ministère de l'Éducation et de la culture (2017), les différences entre les petites et les grandes communes augmentent en ce qui concerne l'apprentissage des langues facultatives ; de plus le milieu socio-économique des élèves influence leur choix d'étudier les langues (Pyykkö 2017 : 9).

En Finlande centrale, 71 % des communes de notre corpus offrent seulement la possibilité d'étudier les langues obligatoires, suédois (B1) et anglais (A1). Les causes de cette situation sont l'argent, le manque d'enseignants qualifiés et la baisse du nombre d'élèves à cause de la baisse du taux de natalité et la migration vers les grandes villes. En raison de la mondialisation, de l'internationalisation et de l'immigration, les langues étrangères font de plus en plus partie intégrante de la vie quotidienne de chaque Finlandaise et Finlandais (Kangasvieri 2022 : 38). Avec le multiculturalisme de notre société, davantage de langues sont nécessaires chaque jour. Pour ces raisons, du moins, on ne peut pas supposer que les compétences linguistiques seraient moins nécessaires dans la Finlande moderne que dans le passé. Par conséquent le déclin de l'apprentissage des langues est problématique (*ibid.*).

Dans les recherches prochaines, ce serait intéressant de savoir comment les communes utilisent l'argent qui est budgétisé pour l'enseignement de langues. C'est curieux parce que selon la commune il semble que la possibilité d'étudier des langues facultatives tienne au hasard. Skinnari *et al.* (2018 : 7) constatent que les compétences linguistiques appartiennent à toutes et à tous ; en augmentant, en diversifiant et en allongeant l'enseignement des langues, ce n'est pas seulement un investissement dans l'avenir de l'individu mais aussi dans la société. Autrefois, on croyait dans l'égalité de

l'éducation quelle que soit la situation géographique du lieu de résidence, et on disait que c'est une chance d'être né en Finlande mais ce n'est plus la réalité. Comme notre étude le montre, les élèves ne sont plus égaux en Finlande centrale en ce qui concerne les possibilités de choisir et étudier des langues A2.

BIBLIOGRAPHIE

- Alasuutari, P. (2011). *Laadullinen tutkimus 2.0*. Tampere : Vastapaino.
- Commission européenne. (s.d.). <<https://education.ec.europa.eu/fr/focus-topics/improving-quality/multilingualism/about-multilingualism-policy>> Consulté le 10/01/2024.
- Conseil de l'Europe. (s.d.). <<https://www.ecml.at/Portals/1/documents/about-us/Recommendation%20and%20EM%20FR%20FINAL.pdf>> Consulté le 11/02/2024.
- Dörnyei, Z. et Tatsuya, T. (2010). *Questionnaires in Second Language Research: Construction, Administration, and Processing*. <<https://web-p-ebsscohost-com.ezproxy.jyu.fi/ehost/ebookviewer/ebook/bmx-1YmtfXzMwMTE4NF9fQU41?sid=098547f6-dc24-45ad-ad67-8931d4a0f012@redis&vid=0&format=EK&rid=1>>
- Finlex. (2020). Oppivelvollisuuslaki. <<https://www.finlex.fi/fi/laki/akup/2020/20201214>> Consulté le 04/02/2024.
- Finlex. (1998). Perusopetuslaki. <<https://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/1998/19980628#L4P12>> Consulté le 17/03/2024.
- Jylkkäri, Jyväskylän ylioppilaslehti. (2024). <<https://www.jylkkari.fi/2024/02/kielten-opiskelu-on-vahentynyt>> Consulté le 11/02/2024.
- Kangasvieri, T. (2022). *"Mielestäni on hyvää yleissivistystä osata muitakin kieliä kuin omaa äidinkieltään."*: kvantitatiivinen tutkimus suomalaisten perusopetuksen yläkoulun oppilaiden vieraiden kielten oppimismotivaatiosta. Jyväskylä : Jyväskylän yliopisto. [Thèse de doctorat]
- Kieliverkosto.(s.d.).<<https://www.kieliverkosto.fi/fi/tassu-tiu/huoltajalle/yleisimpia-kysymyksiä-kieltenoppimisesta-ja-kielivalinnoista>> Consulté le 17/03/2024.
- Mannerheimin lastensuojeluliitto.(2023).<<https://www.mll.fi/ammattilaisille/lasten-oikeudet/lasten-oikeudet-koulussa/oppivelvollisuus-ja-lasten-oikeudet/>> Consulté le 04/02/2024.
- Opetushallitus. (2024).<www.oph.fi/fi/koulutus-ja-tutkinnot/a1-kielen-opetus-luokilla-1-2> Consulté le 20/01/2024.
- Opetushallinnon tilastopalvelu. (2024). Opetus- ja kulttuuriministeriö. Opetushallitus. <<https://vipunen.fi/fi-fi>> Consulté le 07/01/2024.
- POPS = Perusopetuksen opetussuunnitelman perusteet. (2014). Opetushallitus. <https://www.oph.fi/sites/default/files/documents/perusopetuksen_opetussuunnitelman_perusteet_2014.pdf> Consulté le 04/01/2024.
- Pyykkö, R. (2017). *Monikielisyys vahvuudeksi, selvitys Suomen kielivaroituksen tilasta ja taustasta*. Helsinki : opetus- ja kulttuuriministeriö.
- Skinnari, K. et Sjöberg, S. (2018). « Varhaista kieltenopetusta kaikille: selvitys varhaisen ja vapaaehtoisen kieltenopetuksen tilasta sekä toteuttamisen edellytyksistä kunnissa. »<<https://jyx.jyu.fi/bitstream/handle/123456789/59449/978-951-39-7511-1.pdf?sequence=1&isAllowed=y>>

- SUKOL – Suomen kielten opettajien liitto ry. (s.d.). <https://www.sukol.fi/liitto/ti-lastot/perustietoa_kielivalinnoista> Consulté le 04/01/2024.
- Tuomi, J. et Sarajärvi, A. (2002). Laadullinen tutkimus ja sisällönanalyysi. Helsinki: Kustannusosakeyhtiö Tammi.
- Union européenne. (s.d.). <https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/languages_fr> Consulté le 10/01/2024.
- Vehkalahti, K. (2014). *Kyselytutkimuksen mittarit ja menetelmät*. Helsinki : Finn Lectura.
- YLE. (2022). <<https://yle.fi/a/3-12309237>> Consulté le 20/01/2024.

ANNEXES

ANNEXE 1. Saatekirje

Kyselytutkimus valinnaisista A2- kielistä Keski-Suomen kunnille

Ystävällisesti pyytäisin välittämään kyselyn henkilölle, joka kunnassanne päättää ja vastaa ala-asteen kielivalintoihin liittyvistä asioista.

Hei,

Opiskelen vieraiden kielten (ranska, ruotsi ja englanti) aineenopettajaksi Jyväskylän yliopistossa. Teen kandidaatintutkielmaa valinnaisista A2-kielistä, joiden opiskelu aloitetaan 3.-5. vuosiluokalla.

Tutkimuksen kohderyhmä on Keski-Suomen kunnat. Tutkimuksen tavoitteena on kerätä tietoa siitä, minkälainen tilanne ja tulevaisuus Keski-Suomen kunnissa on valinnaisten kielten osalta kielivalikoiman ja ryhmäkokojen suhteen.

Tutkimus on anonyymi ja siihen osallistuminen on täysin vapaaehtoista. Tutkimuksessa ei kerätä henkilötietoja. Kyselyyn vastaamisen voi keskeyttää missä vaiheessa tahansa, eikä syytä tarvitse erikseen kertoa. Vastauksia käytetään kandidaatintutkielmassani sekä myöhemmin mahdollisesti myös pro gradu-tutkielmassani. Valmis kandidaatintutkielma julkaistaan Jyväskylän yliopiston verkkosivuilla. Mikäli haluat lisätietoja tutkimuksesta ja siihen osallistumisesta, voit olla minuun yhteydessä sähköpostitse, yhteystiedot alla. Kyselyyn vastaaminen tarkoittaa suostumusta tutkimukseen osallistumiselle. Kyselyyn vastaaminen vie noin 5–10 minuuttia.

Ohessa linkki kyselyyn:

<https://link.webpolsurveys.com/S/0415822A972408E7>

Ystävällisin terveisin,

Heidi Aho

heidi.m.aho@student.jyu.fi

ANNEXE 2. Muistutusviesti

Ystävällisesti pyytäisin välittämään muistutuksen henkilöille, joille alkuperäinen osallistumiskutsu kyselytutkimukseen valinnaisista A2-kielistä Keski-Suomessa 22.11.2023 on välitetty.

Hei,

Saat tämän muistutusviestin, koska kuntasi ei vielä ole vastannut 22.11.2023 lähetettyyn kyselyyn valinnaisten A2-kielten opiskelusta Keski-Suomessa. **Jokaisen kunnan vastaus on arvokas ja tärkeä.** Sen vuoksi pyytäisin ystävällisesti kuntaasi vastaamaan kyselyyn. Vastaaminen vie korkeintaan 5 minuuttia. **Vastausta pyydetään 15.12.2023 mennessä.**

Ohessa linkki kyselyyn:

<https://link.webpolsurveys.com/S/0415822A972408E7>

Ystävällisin jouluterveisin,

Heidi Aho

heidi.m.aho@student.jyu.fi

ANNEXE 3. Kysely

Kyselytutkimus A2-kielistä Keski-Suomen kunnille

Pakolliset kysymykset merkitty tähdellä (*)

Vastaamalla kyselyyn annan suostumukseni siihen, että vastauksiani käytetään saatekirjeessä mainitussa kandidaatintutkielmassa sekä myöhemmin mahdollisesti myös pro gradu-tutkielmassa.

Kysely sisältää monivalinta- ja avoimia kysymyksiä. Kyselyyn vastaaminen kestää n. 5 minuuttia.

Vastausta pyydetään 15.12.2023 mennessä.

1. Valitse kunta*

Hankasalmi
Joutsa
Jyväskylä
Jämsä
Kannonkoski
Karstula
Keuruu
Kinnula
Kivijärvi
Konnevesi
Kyyjärvi
Laukaa
Luhanka
Multia
Muurame
Petäjävesi
Pihtipudas
Saarijärvi
Toivakka
Uurainen
Viitasaari
Äänekoski

2. Tarjoaako kuntanne mahdollisuuden opiskella A2-kieliä? *

Kyllä
Ei

3. Millä luokalla A2-kielen opiskelu kunnassanne alkaa?

3. luokalla
4. luokalla
5. luokalla

Muu vuosiluokka:

4. Mikäli kunta tarjoaa A2-kieliä, mitä kieliä on mahdollista valita?

englanti

ruotsi

ranska

saksa

espanja

italia

venäjä

joku muu, mikä?

5. Mikäli valittavana on pelkästään yksi kieli, tiedätkö millä perusteella tämä kieli on valittu?

6. Minkäkokoinen ryhmän on oltava, jotta A2-kielen opiskelu toteutuu?

1-3 oppilasta

4-6 oppilasta

7-9 oppilasta

10-12 oppilasta

Vähintään 12 oppilasta

7. Mikäli kunnassa ei ole mahdollista opiskella A2-kieliä, onko tiedossasi, miksi kunta on päätenyt tällaiseen vaihtoehtoon?

8. Mikäli kunnassa ei tällä hetkellä ole mahdollista opiskella A2-kieliä, mitä muutoksia tarvittaisiin, jotta A2-kielten opiskelu olisi mahdollista tulevaisuudessa?

9. Jäikö jotain kysymättä, mitä haluaisit kertoa aiheeseen liittyen?